

Rencontre

avec **Christian Bachmann**

Christian Bachmann était maître de conférence à l'université de Paris XIII et responsable des enseignements d'ingénierie sociale et urbaine. Il a été le directeur général de l'Institut supérieur d'intervention sociale (CREAI - Ile-de-France). Il travaillait sur la sociologie des politiques publiques dans le domaine social. En collaboration avec Nicole Le Guennec, il venait de publier chez Albin Michel Autopsie d'une émeute. Il est brutalement décédé le samedi 27 décembre dernier (voir l'avant-propos de Th. Baranger pp. 5 et 6).

Entretien réalisé par Thierry BARANGER et Alain BRUEL

Christian Bachmann : Votre rapport soulève deux questions distinctes sur le rôle du père dans nos sociétés. Tout d'abord, dans les classes moyennes et supérieures, on voit se développer une revendication affective représentée par des associations telles que SOS Papa. Sur ce point, votre rapport ouvre déjà certaines pistes. Sur le déni de paternité, par exemple. L'essentiel du travail juridique reste cependant à conduire, mais tel n'est pas votre objet. L'autre interrogation sur le rôle du père est caractérisée par les médias, d'une manière inadéquate, comme celle de la « démission parentale ». Cela renvoie, en fait, à un problème de contrôle social, voire de sécurité publique, qui concerne d'autres territoires et d'autres milieux sociaux.

Il me semble difficile de confondre la question de la régulation des rapports familiaux comme rôle paternel et la question de la socialisation des milieux populaires. Ne serait-ce que pour la seule raison de la transmission, que vous évoquez d'ailleurs fort bien dans votre rapport. La transmission n'est évidemment pas un phénomène supra-classiste : elle varie suivant qu'elle s'effectue dans les beaux quartiers ou dans les banlieues pauvres. Depuis un peu plus d'une décennie, sous la pression de la « crise », les milieux privilégiés renforcent la protection de leurs enfants. Les stratégies familiales se sont déployées crûment, en termes de transmission du patrimoine, et d'*habitus* social, au sens de Bourdieu.

Notre période assiste à une cristallisation des inégalités sociales, qui rompt avec la relative viscosité que nous avons connue pendant les années d'après-guerre. L'exemple de la scolarisation est, à ce sujet, parlant. Les milieux privilégiés ont extraordinairement élargi leur gamme d'intervention en direction ou en complément de l'école. Ainsi, père et mère se transforment en répétiteurs. On assiste aussi à l'éclatement du marché de l'ordinateur éducatif et du CD-Rom didactique, à une accumulation des prothèses éducatives, comme les voyages à l'étranger et les sorties culturelles. Les boîtes à bac ou les préparations privées aux grandes écoles se multiplient. Et l'on fait massivement appel aux réseaux familiaux et sociaux pour trouver du travail aux rejetons, etc.

A l'autre extrémité de l'échelle sociale, on ne trouve que des *ersatz*. L'aide aux devoirs subventionnée par les fonds d'action sociale et les opérations d'été entreprises par l'Etat... La transmission se pratique donc d'une façon radicalement différente. Chez les privilégiés, on voit renaître des phénomènes de dynastie qui rappellent le XIX^e siècle.

En somme, je pense que, des deux problèmes évoqués, celui de la socialisation des milieux populaires se révèle le plus délicat à traiter. Quelles doivent être aujourd'hui les formes du contrôle social, en une période de redoublement des inégalités, et quel rôle impartir au père dans ce contrôle ?

Melampous : Ainsi, d'après votre lecture du rapport, la transmission est un phénomène culturel, lié aux valeurs d'une société. Et la question que l'on se pose quand même est : l'image de la paternité, de la parentalité, présente dans ce rapport, n'est-ce pas celle d'une certaine époque ?

C.B. : Un des écueils de la sociologie de la famille est qu'elle tend à une approche fonctionnaliste, celle de Freud ou celle que vous citez, du professeur Fornari, de Turin, qui parle de « code du père » et de « code de la mère ». Il faudrait encourager une sorte de répartition des tâches dans la socialisation des enfants, qui peut même inclure des questions de répartition du patrimoine en termes juridiques. Il n'est qu'à rappeler les débats anciens sur le droit d'aînesse.

Aujourd'hui, tout cela est remis en cause. Comme vous le dites fort bien, le rôle de la femme a profondé-

ment changé, tout comme celui de l'homme et des enfants. Les approches fonctionnalistes, qui s'efforcent de remettre chacun à sa place, sont constamment menacées de virer à la restauration de l'ordre moral. Nous sommes désormais contraints, comme vous le dites également, de réinventer les rôles familiaux. De plus, cette réinvention doit rester relativement ouverte, car le mouvement d'émancipation féminine est loin d'être achevé. La montée des femmes vers des postes à responsabilités, notamment vers des fonctions politiques, est promise à un bel avenir. A l'inverse, si les postes de travailleurs sociaux et d'enseignants sont féminins, c'est lié à une division du travail qu'il faut renégocier.

Plutôt qu'à une sociologie fonctionnaliste, j'aurais plutôt tendance à me référer à une sociologie interactionniste, postulant, comme Erving Goffman, que les rôles sociaux sont à réinventer en permanence. A la fin du XIX^e siècle, dans une société à dominante industrielle, le père, incarnant à la fois la force physique et les ressources financières du foyer, occupait le centre de la famille. Maintenant, dans une société à dominante tertiaire, le travail ouvrier recule, et les « petits boulots » foisonnent dans les services. Services d'ailleurs souvent sous-payés, baisse des coûts salariaux oblige. Les femmes de milieu populaire trouvent donc plus facilement du travail que les hommes. Il en va de même pour certaines prestations sociales, comme l'allocation de parent isolé, dont la femme bénéficie bien plus souvent que l'homme. De fait, elle tend parfois à remplacer l'homme dans le rôle de pivot financier de la famille. Et l'une des conséquences directes de cet état de fait est la dévalorisation des rôles masculins.

Le phénomène est patent dans les familles venues des pays du Sud. Récemment, un documentaire extraordinaire de Yamina Benguigui a raconté l'odyssée de ces immigrés sélectionnés dans leurs campagnes comme du bétail, pour leur robustesse et leur docilité. Exploités leur vie durant, ils ont été brutalement rejetés quand la société industrielle s'est écroulée. Ils ont vécu à la fois une acculturation radicale et un échec social absolu. J'ai rencontré, dans le Nord et dans l'Est de la France, des situations presque semblables concernant des Français « de souche », les vieux prolétaires des mines ou de la sidérurgie. Disqualifiés, ils s'imaginaient autrefois être indispensables au fonctionnement social, et ils se croyaient porteurs d'un avenir de progrès. La disqualification du père, aujourd'hui, correspond à celle d'une société dans laquelle leur place était centrale. Là même, vous avez des gens « cassés », comme on dit dans les banlieues.

La disqualification du père dans les couches supérieures ou dans les classes moyennes ne présente pas des mécanismes aussi flagrants. Pour le père, disons, juge ou chef d'entreprise, son rôle n'échappe certes pas à la possibilité d'être contesté, que ce soit dû à l'émancipation féminine ou à l'autonomisation croissante des jeunes. Quoi qu'il en soit, ce père-là conserve son statut social, et il est toujours porteur d'une vision positive de l'avenir et de la société.

Ce que je tente de dire, c'est que dans les milieux populaires, les pères disqualifiés transmettent beaucoup de ressentiment, d'amertume, et parfois même de haine, à leurs enfants. J'ai souvent constaté, chez des jeunes passés par le tribunal de Bobigny, que le père ne coopérait que très superficiellement avec la police, la justice ou l'école. Il est partagé. Il souhaite évidemment l'intégration sociale et la réussite économique de son enfant, mais son opinion de la police, de l'école ou de la justice, ne diffère pas fondamentalement de celle de sa progéniture... La transmission populaire s'avère aujourd'hui ambiguë. Elle prend appui sur un échec massif qu'on peine à régler. C'est un problème qu'il ne faut surtout pas sous-estimer. Chez les Français, la présence du lepénisme en participe. Etre père, ce n'est pas nécessairement se ranger du côté de l'école ou de la justice, de la République et de la loi...

Melampous : *Parmi les solutions suggérées dans le rapport, certaines d'entre elles vous paraissent-elles utopiques, idéalistes, ou d'autres, au contraire, réalistes et importantes ? Sur le fameux déni de parentalité, par exemple, le projet d'engager dans les écoles une sensibilisation à la parentalité est-il possible ? Pour ce qui est du constat, nous reconnaissons la valeur de la nuance importante que vous avez introduite. Notre groupe se composait de défenseurs de la politique familiale qui ont l'habitude de rencontrer des familles « brisées », et non pas des familles où survit la transmission.*

C.B. : Le rapport suggère d'impliquer plus étroitement le père dans le suivi scolaire de ses enfants. Le problème est vraisemblablement plus complexe. L'école traite mal les familles pauvres. Quand on convoque les parents, c'est souvent pour leur dire poliment que leur gamin est une « nullité emmerdante ». Et l'on s'étonne que les pères rechignent à venir ! Qui plus est, nous avons affaire, comme nous l'avons vu, à des pères blessés. Les convoquer pour leur expliquer, même en y mettant les formes, que leur enfant est ladite nullité, ou pis, c'est impensable. Il est illusoire et naïf de croire que le père acceptera de venir pour se faire humilier. Ou alors, on

promeut sciemment une pratique sadique. On l'oblige à venir pour lui signifier que son fils est moins que rien.

Il est urgent pour l'école de développer un savoir-faire efficace en direction des familles mal en point, mais je doute qu'il faille le codifier juridiquement. L'école doit apprendre à travailler avec son environnement, avec les travailleurs sociaux, qu'elle ignore souvent superbement, avec les associations locales pour autre chose que de l'aide aux devoirs... Ce type de pratique a été initié par l'école de Jules Ferry, et, dans les années cinquante encore, par des mouvements comme celui de Célestin Freinet. Mais aujourd'hui, une fascination pour l'élite, pour les savoirs chics et pour l'Internet redouble la disqualification des familles pauvres. Et, dans cette histoire, le père se retrouve souvent comme le plus disqualifié des disqualifiés.

Melampous : *Tout à fait. Jean-Pierre Chevènement, actuel ministre de l'Intérieur, désigne les commissaires de police comme les nouveaux hussards de la République, alors qu'autrefois c'était les instituteurs qui avaient ce privilège. Qu'en pensez-vous ?*

C.B. : Les instances de socialisation se sont transformées. Les années d'après-guerre ont maintenu la continuité entre une famille ouvrière, une école garante de progrès social, un groupe des pairs imprégné de culture ouvrière, un service militaire républicain et un premier emploi manuel aisé à trouver. Aujourd'hui, alors que l'école perd sa fonction promotionnelle et que la famille est minée, entre autres, par la volonté de tout un chacun de s'affirmer personnellement, le groupe des pairs prend une importance exorbitante. De fait, ce qui domina la socialisation des enfants, dans certains territoires, c'est ce qu'on peut appeler une « culture de rue », fondée sur le rapport de force et la débrouille.

Conséquence directe : la police tend à remplacer l'éducateur de rue ou l'instituteur... Dans la Seine-Saint-Denis, l'appel de l'école à la police et à la justice dans le cas des « violences scolaires » est significatif de cette évolution. Certes, on ne peut permettre qu'il se produise des phénomènes de racket et des brutalités de toutes sortes au sein de l'école. L'école doit rester un lieu abrité des violences de la rue.

Il n'empêche que cet appel aux commissaires de police comme nouveaux hussards de la République peut inquiéter. Il signifie qu'apparaissent en France de petits espaces fonctionnant à la manière d'espaces sous-développés. A cet égard, on ne peut qu'approuver Chevènement. Car si l'on accepte que certains territoires fonctionnent sur la base de ces régulations « spontanées », on risque de se retrouver bientôt avec des quartiers ressemblant au Sud de Los Angeles... Mais, évidemment, la police comme la justice ne peuvent se substituer à l'ensemble des processus éducatifs. Il y a là un risque de dérive inquiétant.

Melampous : *On le voit de manière caricaturale à Vitrolles.*

C.B. : Absolument. Mais le père peut-il constituer un rempart contre la culture de rue ? Il faudrait déjà qu'il jouisse d'un statut social respecté... De plus, une demande de protection énorme émane des enfants. Je rejoins un des constats du rapport : on sous-estime cette demande.

En Seine-Saint-Denis, nous avons demandé aux élèves d'une classe « normale » de quoi ils avaient peur. Les réponses nous ont surpris : J'ai peur quand je suis seule chez moi ; J'ai peur des cambrioleurs et je regarde par le trou de la porte ; J'ai peur du sida, des tremblements de terre, des drogués, des jeunes qui boivent ; J'ai peur de quelque chose mais je ne sais pas quoi ; J'ai peur de la vache folle, du tremblement de terre car on ne pourrait plus vivre, de mourir le jour de mon anniversaire ; J'ai peur que ma maison brûle et que je meure, des violeurs car il y en a beaucoup, etc. On rencontre des cas à la limite de la pathologie. J'opterai donc pour un renforcement de l'autorité paternelle. Seulement d'elle ? Je ne sais pas. En tout cas, les structures d'une autorité capable de protéger les enfants doivent être renforcées.

Un des éléments les plus intéressants du rapport, me semble-t-il, consiste dans la réflexion menée sur la suppléance familiale et la possibilité pour des enfants de choisir un adulte référent. Qu'un enfant puisse trouver des adultes de confiance, qui le protègent et l'aident, matériellement ou symboliquement, c'est fondamental, en effet. Nous parlions tout à l'heure des années soixante-dix, et de ces prothèses sociales que constituaient les travailleurs sociaux. L'Etat a multiplié leur nombre considérablement. En ce moment, le risque n'est plus le contrôle social, comme dans les années soixante-dix. Les travailleurs sociaux lâchent, tout simplement parce que l'ensemble du tissu économique et social est en train de lâcher. Les assistants de service social en viennent à être submergés par les RMistes, et les éducateurs de la Protection judiciaire de la jeunesse, par les problèmes des banlieues.

On a besoin de nouveaux soutiens. Le problème central que vous posez, c'est comment les enfants peu-

vent-ils trouver des appuis et des relais dans un monde qui n'a rien d'accueillant ? Parallèlement à la question de l'autorité et de la sanction, il faut travailler la « réassurance ». Ce qui n'est pas évident, parce qu'à l'heure actuelle la situation se dégrade notablement. Et cette situation est devenue extrêmement problématique

Melampous : *Nous avons l'impression que la situation est devenue à un tel point problématique qu'elle dépasse les professionnels, complètement débordés. Convient-il, dès lors, de les multiplier ou de faire appel au bénévolat, d'organiser des rencontres de personnes partageant les mêmes problèmes et en mesure de les résoudre collectivement ?*

C.B. : Je crois aux possibilités de résistance et de mise en place d'amortisseurs sociaux. Le processus s'établit d'ailleurs spontanément. Si les réseaux marchent bien du côté des riches, ils fonctionnent aussi chez les pauvres. C'est pourquoi je suis assez réticent quand Marcel Gauchet ou Robert Castel parlent d'« individualisme négatif ». Toutes les enquêtes en banlieue révèlent que la famille demeure une valeur forte, la famille plus au sens affectif qu'institutionnel. Quand on connaît des ennuis, financiers ou autres, c'est d'abord à sa famille qu'on s'adresse. Après, à ses amis, et puis seulement en dernier ressort aux guichets publics.

L'économie informelle s'inscrit dans ce système d'amortisseurs. On n'en perçoit fréquemment que le côté effrayant : les mafias et les trafics. Mais c'est négliger d'autres phénomènes positifs, bien qu'à la limite de la légalité. Des systèmes d'échange et d'entraide, comme les SEL, par exemple. Ce qui pose des problèmes nouveaux aux préfets, le droit de battre monnaie étant un privilège exclusif de l'Etat... De plus, il me semble dangereux de travailler en dehors de toute protection sociale et de tout droit du travail. Toutefois, lorsque les ressources « officielles » d'intégration sociale baissent, les populations mettent spontanément, et inévitablement, en place des contre-feux. Doit-on encourager ce processus ? Ce fut le cas dans les années cinquante, avec les Castors, par exemple, et ensuite par un financement massif de la vie associative.

Pour ce qui est des bénévoles, le contexte a changé. Aujourd'hui, deux types d'associations cohabitent. Les « anciennes », issues des années keynésiennes, et encore dotées de moyens importants, même s'ils ont diminué. Ce sont celles-là que vous avez consultées pour la rédaction de votre rapport. Quant aux associations récemment nées dans les banlieues, avec lesquelles je travaille parfois, elles disposent de moyens fort modestes, ce qui n'arrange en rien leur extrême fragilité (il ne reste plus grand-chose aux nouvelles venues...). Leur faiblesse institutionnelle est grande, et elles se révèlent quasi incapables de s'ériger en interlocuteurs des pouvoirs publics, comme autrefois la démocratie chrétienne ou l'éducation populaire. Mais j'en conviens avec vous : la consolidation des initiatives sociales demeure une priorité.

Certes, le bénévolat se pratique plus facilement quand on touche un salaire. Un RMiste ou un jeune chômeur disposent de temps libre, mais leur disponibilité intellectuelle et leurs moyens financiers ne leur permettent pas toujours de « jouer » les bénévoles. De plus, le financement public de la vie associative traverse actuellement une crise. L'idée de relancer et de stabiliser les associations de banlieue apparaissait dans le pacte de relance pour la ville, par la signature de contrats triennaux. Mais les résultats, selon moi, ne satisfont malheureusement pas les espoirs.

Melampous : *Oui. Et quid du rôle de l'Etat ?*

C.B. : Je le crois fondamental. Mais la capacité d'intervention de l'Etat se réduit, limitée qu'elle est par des institutions supranationales, dont le pouvoir ne cesse de croître, en particulier dans le domaine stratégique des finances ; et par une décentralisation « à la française », qui favorise les positionnements électoralistes et la construction de féodalités superposées. Il suffit d'observer la baisse de pouvoir des DDASS, autrefois redoutablement puissantes, et dont la marge de manœuvre est aujourd'hui grignotée de tous côtés.

Où subsistent les personnels d'Etat ? Dans l'Education nationale, la police et la justice. C'est donc à ces deux dernières instances qu'on tend à faire massivement appel. Mais la justice ne peut se substituer aux régulations sociales. Elle ne peut constituer les ressources financières des familles démunies. L'Education nationale, quant à elle, ne peut remplacer ni la famille ni la vie associative pour éduquer les enfants. Et pas davantage la police.

Qu'en tirer comme conclusion ?

Dans les zones mal en point, l'effort de l'Etat doit être triple. En termes de ciblage financier, certes, mais aussi en termes d'organisation et de culture. Cela renvoie à ce qu'on évoquait tout à l'heure : l'école, pour ne prendre que cet exemple, est-elle vraiment organisée pour travailler avec les familles pauvres ? La culture in-

croyablement élitaire qui imprègne tout l'appareil éducatif, de haut en bas, aide-t-elle à comprendre les efforts accomplis par les instituteurs de La Courneuve ou de Vaulx-en-Velin ? Si la France n'a pas davantage souffert des avancées du libéralisme, dans les années quatre-vingt, c'est que ses amortisseurs étatiques ont encore fonctionné. Combien de temps ces amortisseurs vont-ils tenir ? Comment, dans une période difficile, les réorganiser pour leur donner le maximum d'efficacité ? Mais il faudrait que nos énarques soient culturellement sensibles autant aux difficultés de mise en œuvre du RMI qu'aux injonctions du FMI...

Melampous : *Sur la politique de la Ville, à propos de l'Etat, le problème de la territorialisation se pose-t-il ?*

C.B. : Le problème majeur, c'est l'épuisement. La politique de la Ville s'avère une véritable caverne d'Ali Baba remplie de bonnes idées... inappliquées. Mais qui, en permanence, est cancérisée par des effets d'incantation. Un seul exemple : le partenariat. Des avancées certaines ont lieu. Ainsi, dans la Seine-Saint-Denis, à l'instigation d'un préfet, M. Duport, il existe maintenant des stages communs à tous les fonctionnaires d'Etat, commune par commune. Mais, dès la fin des années soixante-dix, avant la politique de la Ville, avec Nicole Maestracci, je faisais déjà des exposés sur la transversalité aux personnels de l'administration pénitentiaire.

Or, près de vingt ans plus tard, force est de constater l'état bancal du partenariat. Il marche relativement bien lorsque l'école demande de l'aide à la police et à la justice pour résoudre ses propres difficultés. Mais il se révèle insuffisant lorsque l'école doit travailler avec la vie associative locale pour remédier à la souffrance sociale des élèves mal en point. Une partie des enseignants refusent alors vigoureusement de « se transformer en assistante sociale ou en éducateur ». Je pourrais multiplier les exemples. Ainsi les éducateurs de la PJJ se montrent-ils fort réticents à travailler pour les préfets. Trop souvent, au lieu d'un réel savoir-faire de coopération, on n'a droit qu'à des discours.

Melampous : *A ce sujet, sous le gouvernement Juppé, un projet sur la délocalisation prévoyait de placer la PJJ sous l'autorité des préfets. Qu'en pensez-vous ?*

C.B. : Personnellement, je pense que si une partie du personnel, mais une partie seulement, travaillait sous l'autorité des préfets, cela pourrait réussir. Opinion qui n'engage que moi...

La question de fond, à propos de la place du père, a trait à notre difficulté de concilier une volonté d'émancipation individuelle généralisée et une organisation sociale un tant soit peu cohérente. Un seul exemple : j'étais hier auditionné par la commission Patrick Weil. Nous discutons d'un retour à l'automaticité pour l'obtention de la nationalité française à dix-huit ans. Mais nous nous sommes immédiatement interrogés sur la nécessité de maintenir la manifestation de volonté, avec une acquisition anticipée de la nationalité française, pour des adolescents entre seize et dix-huit ans, dans le cas où les parents voudraient les renvoyer de force au pays pour les punir ou les marier contre leur gré. Tout le monde en France tomberait sans doute d'accord pour trouver scandaleux qu'on renvoie dans le bled une gamine afin de lui faire épouser de force un barbon barbu. Mais cette mesure aurait comme effet évident de saper davantage encore l'autorité paternelle.

Melampous : *Mais n'y a-t-il pas là risque de désaffiliation ?*

C.B. : Tout à fait. Mais, sur ce point, je suivrai les analyses de Jean-Claude Kaufmann. Ce qui s'est produit, ce n'est pas seulement un effondrement d'anciens statuts sociaux reposant sur une autorité ou sur une tradition qu'on pourrait aisément restaurer ; c'est plutôt la généralisation d'une volonté de se réaliser personnellement, d'aimer qui on veut quand on veut, plusieurs fois dans sa vie si on le souhaite. Cette idéologie est presque consensuelle en Occident, mais, en même temps, elle menace gravement la stabilité du couple et de l'institution familiale.

Melampous : *C'est 68, quoi...*

C.B. : Oui, mais pas seulement. En Amérique, en même temps, on parlait d'un *greening of America*. Le mouvement était international. Dans le domaine de la famille, il reposait sur des idées simples, telles que « pour se marier, il est indispensable de s'aimer et de se désirer ». Cent ans auparavant, cette idée aurait semblé romantique et bouffonne à la quasi-totalité des gens bien-pensants. Le mariage se posait encore en institution sociale sérieuse, et ne passait pas pour le fruit d'appétits éphémères. Vivre sa sentimentalité de manière sincère et

intense, aujourd'hui, pour beaucoup de personnes, même « sérieuses », c'est avoir plus d'une compagne ou plus d'un compagnon tout au long de son existence...

Melampous : *C'est une négation de l'institutionnel.*

C.B. : Et quand on applique le même raisonnement aux enfants, à qui on accorde la droit de choisir leur vie, cela nie terriblement la puissance paternelle. Peut-on inverser ce mouvement, dont témoigne à sa manière l'idée de « droits de l'enfant », et revenir à la société bourgeoise du siècle dernier ? Je reste sceptique. D'après moi, la question centrale est : comment concilier cette volonté d'autonomie généralisée avec le maintien de règles du jeu social relativement stables ? C'est une des tâches principales du droit, me semble-t-il. Et il peine à la réaliser, aujourd'hui.

Il faut donc inventer des systèmes de régulation à la fois souples et solides. La recomposition qui s'impose ne peut pas se contenter de ressusciter le triangle magique d'antan : le père, la mère et l'enfant. Par exemple, il s'agit de construire un statut de beaux-parents qui rompe avec la logique de Cendrillon et de la marâtre. L'avenir de la famille se situe en dehors de ce triangle. Une demande sociale s'exprime pour une conception élargie de la famille, qu'il faut consolider. Dans ce domaine, une technicité juridique nouvelle est requise. L'idée de suppléance parentale, l'idée qu'on puisse donner un statut légal à des adultes librement choisis par des enfants, me paraît intéressante.

Melampous : *Actuellement, il semble que les enfants éprouvent de l'anxiété parce qu'ils n'ont pas de point de repère. Alors, comment leur fournir sans que ceux-ci déterminent leur avenir de façon univoque ? Le droit peut-il avoir une influence dans ce domaine-là ? Pierre Legendre prône une restauration du principe généalogique dans la famille, avec le problème des « places », la place généalogique se posant par définition comme ce dont on ne peut être spolié et ce qui devrait être garanti, quoi qu'il arrive.*

C.B. : Cette pensée est imprégnée des postulats propres à une société centrée sur la propriété individuelle, où dominait la ruralité. Une société encore proche de nous, il y a une cinquantaine d'années. A l'heure actuelle, même pour le propriétaire bordelais ou champenois, le principe généalogique est moins aisé à engager. Ce qu'on transmet à ses enfants, c'est une affaire, en bon ou en mauvais état. Les règles généalogiques de base se brisent. Il y a cinquante ans, le paysan donnait une terre à aimer et à entretenir. L'ouvrier transmettait sa dignité de travailleur et ses espoirs de progrès, qui étaient effectivement remplis. On éprouvait de la fierté à être le fils d'un paysan ou d'un ouvrier, et d'être devenu secrétaire de direction ou technicien supérieur. La place de chacun était réglée par une position sociale légitime et une probabilité de promotion. Une fois la machine de progrès cassée, la place du père n'est plus garantie. Il ne représente plus que l'échec et le malheur. Il n'incarne ni statut social ni espoir de promotion.

Ce déterminant assez important, semble-t-il, atteint même aujourd'hui les classes moyennes, ce qui explique leur inquiétude croissante pour leurs enfants. De fait, la place du père est structurellement affaiblie. Il ne suffit pas de restaurer juridiquement son statut pour inverser ce mécanisme. Il convient sans doute de restaurer également, sous une forme nouvelle, un certain socle social de sécurité. Si ce mécanisme d'assurance n'est pas réaffirmé, je ne vois pas comment le père peut s'en tirer tout seul. On risque de lui imposer une tâche impossible, et de le culpabiliser davantage, en lui imposant de tenir une place qu'il ne peut tenir. En d'autres termes, les pères n'ont pas démissionné, ils ne peuvent plus faire face, tout simplement. Ils sont les survivants d'une société morte. On leur impose une mission qu'ils ne peuvent remplir, ni financièrement ni culturellement. Ils n'ont rien à léguer, ni argent, ni *habitus* social qui donne la moindre chance un jour d'intégrer Harvard.

Melampous : *Effectivement, c'est leur enfoncer la tête dans l'eau. La proposition faite naguère par Cardo de sanctionner les familles des délinquants par une suppression des allocations familiales accroît le problème et ne le supprime certainement pas. De ce côté-là, une tentation très forte s'exprime de leur mettre tout sur le dos et, du coup, de les faire craquer. Déjà, les pères se sentent très coupables, du moins chez ceux que nous rencontrons. La souffrance du père est souvent très forte. Alors comment éviter de l'amplifier ? Une jurisprudence de la Cour de cassation nous paraît assez inquiétante, statuant sur la responsabilité des parents à partir des notions de contrôle et de direction des enfants. En ce qui concerne le délit de déni de parentalité, c'est différent. Il est destiné à poser la question de la limite à l'appropriation affective. La commission y a vu surtout l'intérêt d'empêcher, justement par le biais de l'accusation d'inceste, dans le cas*

d'un divorce par exemple, une femme de se débarrasser d'un géniteur à bon compte. Il paraissait capital qu'une incrimination, des points de vue social et juridique, reste difficile à établir, mais, sur le plan symbolique, revête une importance considérable. Nul n'est, en effet, propriétaire de son enfant, et les manœuvres dolosives pour éliminer l'autre géniteur doivent être interdites.

C.B. : C'est ce qu'une de mes collègues appelle le paradoxe de l'« enfant rare ». Dans nos sociétés, où les familles nombreuses ont quasi disparu, l'enfant devient une sorte d'objet qu'on s'approprie. C'est vrai pour les mères comme pour les pères. Il se crée un rapport de symbiose presque maladif avec l'enfant. Du coup, parfois, survient l'évacuation sauvage du père. Ce qui explique en partie le développement des mouvements du type SOS Papa. C'est un problème assez différent de celui des familles cassées dont le gamin est à la dérive. Cette forme d'appropriation, je ne l'ai jamais rencontrée dans les banlieues. Du moins sous ce mode-là.

Melampous : *L'idée, c'est que l'on peut espérer une réinvention de la paternité, grâce à des discussions et des échanges ayant lieu à l'école, avec des groupes de parole constitués entre les gamins. C'est aussi une manière de compter sur nos enfants, qui, peut-être plus malins que nous, parviendraient à trouver et à définir des éléments que nous n'avons pu mettre en place.*

C.B. : Tout ce qui touche à la possibilité de réintroduire de l'affectif ou du culturel dans l'institution scolaire me semble excellent à promouvoir. Depuis quelques années, l'école prend des allures « japonaises ». Elle devient une machine à ingurgiter du savoir. Tout ce qui peut réintroduire de l'affect, avec des gamins fragiles, leur est certainement bénéfique. Des expériences de cet ordre sont conduites par un professeur d'IUFM, Francis Imbert. Les instituteurs de maternelle organisent de petits groupes de parole, des petits espaces privilégiés, où l'on dit tout ce qu'on veut, sans en reparler après. C'est une petite bulle de parole, aux effets visiblement positifs sur les enfants.

Melampous : *C'est ce qu'avait fait Bourdieu quand il était professeur de philosophie au lycée de Moulins. Il disait : « Voilà, je suis un représentant de l'institution scolaire, j'ai un certain nombre de choses à vous faire ingurgiter, mais si vous voulez sortir un peu de l'inculcation du savoir, je vous signale que je n'ai rien à faire entre 13 et 14 heures tous les jours. Et si vous voulez venir volontairement en classe, on pourra alors parler d'autres choses, de ce qui vous intéresse. Je serai là pour discuter avec vous en dehors de toute préoccupation scolaire. » On éprouvait vraiment le sentiment d'être des personnes intelligentes qui, pendant une heure, jouissaient effectivement de la possibilité de penser par elles-mêmes, en dehors du cadre. Ça nous a laissé un souvenir très vif.*

C.B. : Les gamins de banlieue peuvent ainsi exprimer et exorciser leurs peurs. Nous l'évoquons tout à l'heure. L'institution peut dans une certaine mesure les écouter, les entendre et les traiter.

Melampous : *Cela renvoie au concept d'éthique de la discussion selon Masse. On fait confiance à ce type de discussion pour faire jaillir la lumière. Est-ce la procédure qui va le permettre ?*

C.B. : Ou bien est-ce simplement un moment privilégié qui sert de défouloir ? Je serais quand même pour.

Melampous : *Nous sommes frappés de voir combien la société moderne est marquée du sceau de la victimisation. Je me souviens d'Antoine Garapon qui stigmatisait le nouveau Code pénal en le qualifiant de Code pénal de quai de gare. Tout à l'heure, vous parliez de l'anxiété caractéristique des jeunes. Elle n'affecte pas qu'eux. Les vieillards vivent également retranchés dans leur maison avec la crainte d'y être agressés, munis de signaux d'alarme, de chiens, de tout ce qu'on peut imaginer comme protections. Et les adultes eux-mêmes se projettent dans le rôle de victimes. Ce qui fait qu'actuellement, dans la société, on a l'impression que le personnage de la victime tient le rôle dont on doit absolument s'emparer. On le voit à propos de la pédophilie. On se met à la place des enfants victimisés. Jusqu'au jour où le personnage de la victime, socialement chéri, renverse le phénomène. Mais, finalement, c'est toujours la notion de victimisation qui se trouve à la base. Cela vous paraît-il une conséquence des carences paternelles, des carences des institutions ?*

C.B. : C'est extraordinairement vrai. J'ignore d'où vient ce type d'attitude. L'opposition entre le Bien et le Mal, catégorie fondamentale de l'idéologie américaine dominante, impose que l'on choisisse entre le bon et le mauvais, le gentil et le méchant. Il faut donc toujours diaboliser celui qu'inspire la puissance des ténèbres. Nous nous trouvons face à une pensée internationalement manichéenne. Ainsi, on oppose la saine démocratie occidentale au totalitarisme islamiste. Ces pensées binaires sont dangereuses. Même en France, des philosophes comme celles de Ferry ou de Comte-Sponville travaillent à la hache. C'est l'opposé de ce que tentaient de faire des philosophes comme Deleuze ou Foucault dans les années soixante-dix : multiplier les concepts explicatifs les plus fins possibles. Des pensées simplistes imposent des technologies d'intervention brutales. Châtier les méchants ou tisser autour d'eux un cordon sanitaire. Récompenser ou protéger les bons. Ou encore défendre aveuglément les droits d'un enfant imaginaire que l'on construit comme un être innocent et pur, comme certains théoriciens du début du siècle. A mon avis, il est devenu urgent aujourd'hui de réintroduire de la nuance et de la complexité.

Melampous : *Vous faisiez allusion aux articles de Marcel Gauchet sur l'individualisme de déliaison. Il en fait la conséquence d'un défaut de transmission. Non pas une absence, mais un appauvrissement de la transmission, et notamment une perte de la compréhension de soi parmi d'autres. L'altérité s'en trouverait affectée, et, à partir de ce moment-là, il serait normal que l'autre se fasse obligatoirement menaçant et que l'on se pose toujours en victime potentielle, fantasmée. Cette idée est séduisante, mais en même temps procède d'un pessimisme noir. On voit, en effet, difficilement ce qu'on pourrait faire pour remédier à ce qui apparaît comme une maladie de société. C'est le besoin d'avoir des boucs émissaires.*

C.B. : Le cadre de Gauchet est si globalisant qu'il est faux. A l'analyse des processus fins, dans le réel, on constate tout autre chose. Mais il s'agit là d'une imagerie sociale dominante. Il serait catastrophique que la justice bascule dans cette idéologie pessimiste, qui veut en faire la foudre des méchants. Il peut en découler, comme aux Etats-Unis, la peine de mort, les châtiments corporels, les humiliations publiques, etc. On s'éloigne beaucoup de notre problème de père... Mais donner la figure du père pour l'incarnation du Bien serait dangereux, c'est vrai...

Melampous : *C'est un peu notre crainte. Parce que, en définitive, nous avons constaté que l'attente à l'égard des institutions était énorme. Et les institutions surchargées restaient dans l'impossibilité de faire face à cette attente, à cette anxiété, et par conséquent de rassurer. Nous étions tentés de dire qu'on ne peut mettre un flic ou un éducateur derrière chaque jeune de banlieue. Or, c'est du côté du père qu'il faut se tourner. Restaurons le père comme bastion fondamental de la civilisation, celui qui se présente historiquement comme le premier dans la socialisation. Et en restaurant cette confiance, on diminuera la pression sur les institutions.*

Melampous : *Attention, cependant, à ne pas transformer le père en espèce de père idéal, à la fois ami de la police et de la justice, alors que les vrais pères, ceux que l'on voit, sont plutôt « cassés ». Si, en plus, on leur dit : « Tu dois incarner à la fois la République, la police, la justice, etc. », on les place dans une situation impossible, et alors la solution devient tout à fait illusoire. Peut-on penser que le père puisse se substituer aux institutions fléchissantes, et à une société faiblissante, tout au moins pour une partie de la population ? Envisageriez-vous une solution plus du côté du droit ? Et est-il possible de restructurer la société de manière effectivement à trouver des règles juridiques susceptibles d'être reconnues ?*

C.B. : La solution est par là, en effet. Des régulations sociales qui permettraient, disons, de réaménager l'espace de chacun. C'est plutôt de ce côté-là qu'il faudrait chercher. Ainsi, la suppléance parentale me semble une idée très forte. Elle permet de relier les générations, en incluant même des jeunes majeurs, ce qui romprait avec l'image traditionnelle du père noble.

Melampous : *On pense à de jeunes retraités, des gens ayant acquis en définitive une certaine expérience. Ils pourraient assumer un substitut de paternité, aider, conseiller...*

C.B. : Très juste. Je connais des collègues faisant cela. La relation, ici, se fonde sur un choix électif. Nous vivons dans des sociétés de choix électif. On pourrait même se choisir un père pour dix ans. Ce que j'avance là, est-ce tout à fait orthodoxe ?...

Melampous : Dans un de nos précédents numéros [n° 5-6], nous avons abordé la question dans un interview de Jean-Marie Petitclerc.

C.B. : Je me méfie aussi des gens qui débarquent dans les banlieues pour incarner le Bien. Ce sont des entreprises formidablement fragiles. Elles revêtent parfois un aspect dangereusement sectaire. C'est une façon de faire américaine. Tout le monde s'en tire avec une bonne conscience, et rien, sur le fond, n'est réglé. Dans le meilleur des cas, on aide une douzaine de personnes, mais cela ne saurait être un principe de régulation sociale.

Melampous : Mais, en même temps, vous recommandez de développer les associations...

C.B. : Oui, mais je vois plutôt les associations sur un modèle d'après-guerre, avec une ouverture et un ancrage larges, comme le catholicisme social ou l'éducation populaire. L'horreur consiste à s'en remettre à quelques allumés qui vont regarder la pauvreté au fond des yeux, sauver les clochards, et régénérer les banlieues. Les associations, pour moi, ce sont des gens de bonne volonté qui s'engueulent tous ensemble, et non pas une poignée de fans admirant un chef charismatique. Le soldat du Bien qui débarrasse les banlieues du Mal, ce n'est rien d'autre que la figure inverse du caïd. Cela ne produit aucune régulation sociale. Bien au contraire.

Melampous : Et que proposeriez-vous sur l'évolution de la politique de la Ville ?

C.B. : Il y a encore une politique de la Ville ?... Officiellement le nom a disparu. Certains professionnels et certaines instances doivent s'estimer un peu orphelins. Mais cela évoluera peut-être...

Melampous : Oui, mais que verriez-vous comme évolution positive de la politique de la Ville ?

C.B. : L'idée fondatrice de la politique de la Ville est démocratique et égalitaire. Elle doit chercher à restaurer un peu d'égalité (je ne dis surtout pas d'« équité ») à l'égard des territoires qui rassemblent des populations en difficulté. Le handicap principal de la politique de la Ville réside en son étonnante complexité bureaucratique. Au début, en 1982, les choses étaient assez claires : comment aider 23 quartiers ? Aujourd'hui, on a sur les bras environ 1 300 quartiers en contrat de villes, 700 zones urbaines sensibles (ZUS), 300 zones de redynamisation urbaine (ZRU) et 70 zones franches (ZF)... Peu à peu, tout est devenu labyrinthique, avec une superposition insensée de mesures et de structures, qui parfois coopèrent, parfois s'ignorent, et parfois même se concurrencent. Aucun effort réel n'a jamais été fourni pour « vendre », au sens marketing du terme, la politique de la Ville à ses bénéficiaires. Le risque est que, à partir d'un certain moment, on trouve la tâche fort compliquée, fort coûteuse aussi, pour des résultats encore jamais constatés, donc très improbables. A ce propos, Jean-Marie Delarue disait justement que l'échec des politiques de l'emploi n'était pas un argument en faveur de leur suspension. Bien au contraire. De même pour la politique de la Ville. Il faut faire plus, et surtout mieux. ❧ ❧



Pour aller plus loin _____
avec **Christian BACHMANN**

- *Changer au quotidien*, Etudes vivantes, 1981.
- *Langage et Communications sociales*, Paris, Hatier, 1981.
- *Mise en images d'une banlieue ordinaire* (en coll. avec L. BASIER), Paris, Syros, 1989.
- *Le Dragon domestique. Deux Siècles de relations étranges entre l'Occident et la drogue* (en coll. avec A. COPPEL), Paris, Albin Michel, 1989.
- *La Drogue dans le monde* (en coll. avec A. COPPEL), Paris, Le Seuil, 1991.
- « Jeunes et banlieues », dans *Intégration et Exclusion* (ouvrage collectif sous la direction de G. FERREOL), Presses universitaires de Lille, 1993.
- *Violences urbaines. Ascension et Chute des classes moyennes à travers cinquante ans de politique de la Ville* (en coll. avec N. LE GUENNEC), Paris, Albin Michel, 1996.
- *Autopsie d'une émeute. Histoire exemplaire du soulèvement d'un quartier* (en coll. avec N. LE GUENNEC), Paris, Albin Michel, 1997.

